



L'Association sportive du collège. Début MARDI 19.09 !

publié le 13/09/2023

Il existe au collège Jules Supervielle, une **Association Sportive affiliée à l'U.N.S.S.** (Union Nationale du Sport Scolaire), présidée par M BASTIEN, principal de l'établissement, et encadrée par les professeurs d'Éducation Physique et Sportive, M LAMY, M COSTE, Mme GOYEAU et Mme GANDRILLON.

Cette AS permet à **tous les élèves intéressés**, quel que soit leur âge ou leur niveau, de **se retrouver** pour **découvrir et pratiquer des activités physiques et sportives variées** le **mercredi après-midi** mais aussi **entre 12h30 et 13h30** le lundi, mardi, jeudi et vendredi (ponctuellement selon un calendrier).

Ils pourront pratiquer les activités en **loisirs, entraînements et/ou compétitions** et être à la fois **pratiquant** et/ou **coach, juge, arbitre**, organisateur ou même reporter...

Pour adhérer à notre AS, il faut prendre une licence UNSS soit payer 20€ et remplir l'autorisation parentale (cf. feuille d'inscription jointe)

Les **activités débuteront à partir du mardi 19 septembre** et l'accès sera autorisé à la découverte et sans licence jusqu'au 29 septembre (valable donc pour **la natation et la journée du sport scolaire**, l'escalade étant déjà très prisé la licence est obligatoire).

Les créneaux entre 12h30 et 13h30

► Les élèves passeront **prioritaires** et se noteront sur une **feuille de présence** (il n'y aura plus de carte pour éviter les pertes et faciliter la gestion). Après leur passage au self, les élèves iront attendre le professeur d'EPS à **12h30 devant la porte du bâtiment EPS** du collège.

Le mercredi : les créneaux fixes

► Pour les activités du mercredi (**soutien natation à la piscine coeur d'o** et **escalade à la salle Réverho** à côté du skate park stade Métayer) : les élèves se rendent directement aux installations. Pour les élèves DP5j qui mangent au self, nous leur conseillons de se rassembler devant la vie scolaire pour partir en groupe vers 12h45 (les premiers mercredis pour l'escalade, un professeur d'EPS fera le trajet avec les élèves).

(Précisions pour l'escalade : suite aux licences reçues précisant l'escalade et après plusieurs appels micro au collège les élèves intéressés ont dû se noter sur une fiche de préinscription pour choisir un créneau d'1h soit de 13h à 14h ou 14h à 15h et le créneau validé leur a été communiqué.)

Le mercredi : les créneaux ponctuels en interne ou sorties extérieures

► Les élèves seront informés par une **affiche placée sur la vitre du bureau EPS**, sur le site du collège et l'information pourra aussi être transmise par leur professeur d'EPS durant leur cours.

A chaque sortie, **les élèves doivent venir inscrire** leur nom, prénom, classe, date de naissance **sur une feuille d'inscription** sur la vitre du bureau EPS et **prendre une convocation** qui devra être complétée par la famille et redonnée signée (avec un numéro à joindre d'urgence) avant la sortie pour prévenir en cas de blessure ou changement d'horaires !

Sur cette convocation, il sera noté : les heures de départ, de retour, les affaires à prévoir, l'activité pratiquée et le lieu de la sortie... Pour les DP4j, un repas exceptionnel au self est possible mais l'élève devra aller prévenir en amont le secrétariat qui facturera un repas à la famille. Pour les DP5j en cas de sortie avec un départ avant 12h, le repas au self qui ne sera pas pris ne sera pas facturé car la liste des élèves en sortie sera communiquée au secrétariat.

Vous trouverez ci-joints : la feuille pour l'inscription à notre AS, le planning prévisionnel annuel et le calendrier prévisionnel de la première période.

Vous trouverez également **en pièce jointe à la demande de la direction nationale de l'UNSS des précisions concernant les mentions légales sur le droit à l'image, sur le RGPD et sur les Assurances & le Règlementaire.**

A ce titre, « ...l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées... ».

Le cas échéant, vous devez nous en avvertir par message écrit et surtout rédiger une demande écrite au service UNSS nationale : <mailto:daf@unss.org>

Si vous avez besoin de d'autres renseignements ou que vous souhaitez nous signaler une absence, vous pouvez nous écrire sur PRONOTE (à COSTE M., GANDRILLON C., GOYEAU M., LAMY E.) ou joindre la vie scolaire qui nous transmettra l'absence.

Les animateurs de l'AS

Documents joints

 [fiche_inscription_licence_unss_2023-2024-2](#) (PDF de 1.1 Mo)

 [calendrier_district_previsionnel_2023-2024](#) (PDF de 387.9 ko)

 [planning_unss_et_as_supervielle](#) (PDF de 1.1 Mo)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.